



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n° 48
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Départ après la délibération n° 40
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Michel FRUGIER à partir de la délibération n° 41
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Christiane CARRIER
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRÉSY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Départ après la délibération n° 38
13	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	MORIN Bruno	
14	LE BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas	
15	MÉRY	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération n° 39
16	MONTCEL	HUYNH Antoine	
17	MOTZ	CLERC Gérard	
18	MOUXY	MORET Jean-Paul	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
20	SAINT-OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
21	SAINT-OURS	ALLARD Louis	
22	SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	TRÉVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
26	VOGLANS	MERCIER Yves	

23 communes présentes



Absents excusés :

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
PUGNY-CHATENOD

DILLENSCHNEIDER Gérard
CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et 2 procurations

Florian MAÎTRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 46 Année : 2026

Exécutoire le : 22 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 22 JUIN 2026

Visée le : 10 JUIN 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2026-004 : Accord cadre mixte d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre - Systèmes d'assainissement du territoire de Chautagne - Attribution

Grand Lac est compétent pour la collecte, le transport et le traitement des eaux résiduaires urbaines. A ce titre, elle assure toutes les opérations d'études et de travaux dont celle relative à la réalisation des missions d'ingénierie, de faisabilité et de conduite d'opération en vue de la réalisation du programme de réhabilitation des STEP de Chautagne

Les études couvertes par le présent accord cadre seront relatives à la construction et la mise en service d'une ou plusieurs nouvelles unités de dépollution, des éventuels bassins de stockage et de restitution, des postes de refoulement des eaux usées, des réseaux d'eaux usées, des émissaires de sorties des usines de dépollution jusqu'au Rhône et à la refonte de certaines stations d'épuration existantes.

Ces prestations seront réalisées avec un objectif d'optimisation budgétaire, grâce notamment à un lissage à moyen terme des investissements.

Ces missions peuvent être complétées par marchés subséquents en fonction de l'évolution des projets par des assistances spécifiques ayant un lien direct avec le programme.

Les marchés subséquents et/ou les bons de commande détermineront et compléteront pour chaque mission d'assistance les modalités d'exécution des prestations qui seront demandées.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 2 ans renouvelable 6 fois par reconduction tacite d'un an (soit une durée maximale d'accord cadre égale à 8 ans).

Le montant estimatif des deux premières missions portant sur l'étude de diagnostic et l'étude de faisabilité s'élève à 200 000 € HT.

La limite de réception des offres a été fixée au lundi 23 mars 2026 à 12h00 – 12 h 00.
7 offres ont été réceptionnées.

Au vu des critères d'attribution (40% prix et 60% valeur technique), la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2026 propose de retenir MERLIN CABINET D'ETUDES, pour un montant (pour les 2 premières missions) de 53 255 € HT, dans le cadre des montants maximum ci-dessous :

N° de la période	Montant maximum sur BC et/ou Marchés subséquents HT (€)	Montant maximum sur BC et/ou Marchés subséquents TTC (€)
Période initiale de 2 ans	400 000,00	480 000,00
Période 1	300 000,00	360 000,00
Période 2	300 000,00	360 000,00
Période 3	300 000,00	360 000,00
Période 4	100 000,00	120 000,00
Période 5	90 000,00	108 000,00

Période 6	10 000,00	12 000,00
TOTAL	1 500 000,00	1 800 000,00

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés au budget assainissement n° d'opération 286 AP

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché précité à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé, les bons de commande et les marchés subséquents avec l'entreprises indiquée.

Aix-les-Bains, le 2 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAÎTRE

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Délégués en exercice : 31 - Présents : 24 - Présents et représentés : 28 - Abstentions : - Votants : 28 - Pour : 28 - Contre : - Blancs : - Nuls : |
|--|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 46 : Marché n.2026-004 : Accord cadre mixte d'ingénierie et de maîtrise d'oeuvre - Systèmes d'assainissement du territoire de Chautagne - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 10/06/2026

Numéro de l'acte : d5938 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260602-d5938-DE

Date de décision : 02/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)